

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>19</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick  
GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 17 novembre 2023

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET,  
SERRANO, LECOQ, BOUTIER ; Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE,  
TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs CHARRIERE,  
PACIONI, QUERCI et PONSY

**PROCURATIONS** : de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur  
CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur  
PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 19-11-2023 – Tarifs des séjours pour l'année 2024 pour les  
adolescents de 11 à 17 ans**

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Considérant le souhait de la municipalité d'organiser des séjours dans le cadre du « club  
ados »,

Considérant que les objectifs pédagogiques des séjours sont :

- D'acquérir de l'autonomie, de prendre des responsabilités,
- De développer le vivre ensemble entre des enfants,
- De favoriser les échanges et les moments de partage,
- De découvrir des activités dans de nouveaux paysages,
- De découvrir ou approfondir la pratique d'une activité,

Considérant les projets de séjours pour l'année 2024 pour les adolescents de 11 à 17 ans  
comme suit,

1. Séjour « Ski » du 18 au 23 février 2024

Séjour Hiver 2024 5 nuits / 6 jours	Coefficient familial	Tarifs
Hiver	De 0 à 536	550 €
	De 537 à 969	575 €
	Supérieur à 970	600 €
	Hors Commune	750 €

*2. Séjour « Bivouac » du 16 au 18 avril 2024*

Séjour Bivouac 2024 2 nuits / 3 jours	Coefficient familial	Tarifs
Printemps	De 0 à 536	75 €
	De 537 à 969	85 €
	Supérieur à 970	95 €
	Hors Commune	120 €

*3. Séjour « Pleine Nature » du 22 au 27 juillet 2024*

Séjour Pleine Nature 2024 5 nuits / 6 jours	Coefficient familial	Tarifs
Eté	De 0 à 536	350 €
	De 537 à 969	375 €
	Supérieur à 970	400 €
	Hors Commune	510 €

#### 4. Séjour « Parc d'Attraction » du 29 au 31 octobre 2024

Séjour parc 2024 2 nuits / 3 jours	Coefficient familial	Tarifs
Automne	De 0 à 536	160 €
	De 537 à 969	180 €
	Supérieur à 970	200 €
	Hors Commune	250 €

Les tarifs des différents séjours comprennent la pension complète, le trajet, les activités, la location du matériel et l'encadrement.

Le paiement peut se faire en 2 fois par les familles.

L'inscription est définitive, aucune annulation ne sera prise en compte, sauf justificatifs spécifiques tels que certificat médical, décès d'un proche parent, mutation professionnelle des responsables légaux...

Le séjour sera automatiquement annulé si moins de 10 enfants sont inscrits.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Séniors en date du 14 novembre 2023,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'adopter les tarifs proposés pour chacun des séjours dans la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait à CLARENSAC, le 23 novembre 2023

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le